

Décision

Générale

colonial

Décision n° 495 du 2 mai 1961 :

n° 495

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de deux mois quinze jours, dont deux mois à solde entière et quinze jours sans solde, est accordé à compter du 1er juin 1961 à M. Manouso Georges, mécanicien auxiliaire en service au Port de Djibouti, pour en jouir en Métropole. M. Manouso Georges percevra avant son départ, une indemnité compensatrice pour congé payé égale à deux mois de salaire. Les frais de transport sont à la charge de l'intéressé.